

Objet : Chef(fe) de projet CRTE / Transition écologique – Demande de subvention Etat au titre du Fonds vert

Le Président de la communauté de communes des Pays de L'Aigle,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22, L.2122-23, L.5211-1, L.5211-2, L.5211-4, L.5211-9 et L.5211-10,

Vu la délibération n° 2021-02-18-020 du conseil communautaire en date du 18 février 2021 donnant délégation au Président pour déposer toute demande de subvention concernant des projets inscrits au budget,

Vu la délibération n° 2021-06-24-126 en date du 24 juin 2021 approuvant le contrat de relance et de transition écologique (CRTE),

Considérant que la collectivité est engagée dans un CRTE à l'échelle de son territoire, qu'elle est par ailleurs engagée dans un contrat d'objectifs territorial avec l'ADEME et qu'elle doit élaborer son Plan Climat Air Energie Territorial,

Considérant que le recrutement d'une chargée de mission chargée de ses dossiers a été réalisé en décembre 2021,

Considérant l'opportunité donnée par la mesure du Fonds vert 2024 « Soutenir l'ingénierie des collectivités pour leurs projets de transition écologique notamment via le cofinancement du poste de chef de projet CRTE », de cofinancer le poste de chef de projet CRTE,

Considérant qu'il convient donc de solliciter une subvention auprès de l'Etat et plus particulièrement du Fonds vert pour cofinancer ledit poste,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert ;

Le plan de financement se présente de la manière suivante :

Coût annuel chargé :	45 000 €
Fonds vert :	30 000 €
Autofinancement :	15 000 €

Article 2 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire en application de l'article L.5211-10 du Code des collectivités territoriales.

Article 3 : Ampliation de la présente décision sera adressée à Madame la Sous-Préfète de Mortagne-au-Perche.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil communautaire.

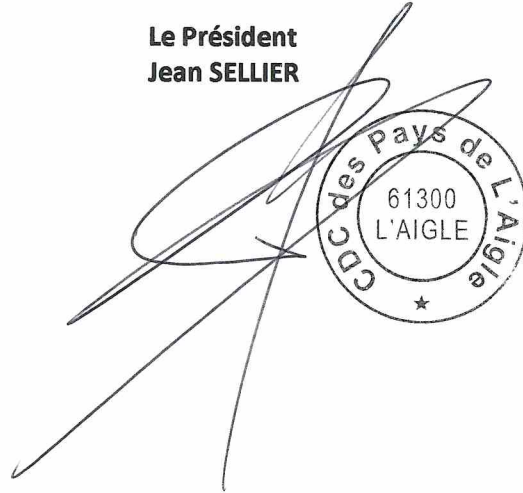
FAIT À L'AIGLE, LE 19 MARS 2024

Acte reçu en préfecture le **28 MARS 2024**

Publié en ligne le

Certifié exécutoire **28 MARS 2024**

**Le Président
Jean SELLIER**



A large, stylized handwritten signature in black ink, overlapping the circular stamp.

